



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2056, 2057, 2058 ET 2059

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 2056 décrétant des travaux de pavage d'une portion de la rue Omer et autorisant un emprunt de cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$) nécessaire à cette fin ;
- ✓ Règlement numéro 2057 décrétant les honoraires professionnels requis pour la réalisation de divers travaux d'infrastructures et autorisant un emprunt de deux millions de dollars (2 000 000 \$) nécessaire à cette fin ;
- ✓ Règlement numéro 2058 décrétant divers travaux de réfection et de construction d'infrastructures et autorisant un emprunt de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) nécessaire à cette fin ;
- ✓ Règlement numéro 2059 décrétant l'acquisition de mobilier non intégré pour la nouvelle bibliothèque et autorisant un emprunt de cinq cent quarante mille dollars (540 000 \$) nécessaire à cette fin.

Les règlements numéro 2057 et 2059 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 mars 2026 et sont entrés en vigueur le même jour.

Les règlements numéro 2056 et 2058 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} avril 2026 et sont entrés en vigueur le même jour.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 7 avril 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour d'avril 2026 de l'an deux mille vingt-six.

Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca